

SALON DES ARTISANS DU FEU ET DE LA TERRE

Edition 2025

Bulletin d'inscription - Château

Toute l'équipe de bénévoles de l'association « Fête du Feu et de la Terre » vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre salon et mettra tout en œuvre pour faire perdurer cet événement et son esprit de convivialité.

Vous serez accueilli **samedi 28 juin 2025 dès 7h00** au Château de Nègrepelisse, où vous seront fournis les documents et informations pour le week-end ainsi que votre emplacement.

TARIFS :

L'inscription pour les deux jours est de 150€, elle comprend un emplacement et un repas du samedi soir (repas non déductible).

Le paiement se fait par chèque à l'ordre de « Association Fête du Feu et de la Terre » à envoyer à :

Cyril Iglesias

31 rue de l'avenir

09700 Saverdun

Ou par virement bancaire (RIB en pièce jointe dans ce mail) **AUCUN PAIEMENT SUR PLACE.**

En cas de désistement après le 1er juin 2025 aucun remboursement ne sera effectué.

Votre inscription ne sera validée qu'après votre paiement effectué.

Documents à fournir pour que votre dossier soit complet :

ATTENTION : Tout document manquant entraînera le rejet de votre inscription.

- Fiche d'inscription complétée
- Règlement intérieur signé
- Copie d'assurance responsabilité civile
- Accord droit à l'image complété et signé
- Extrait INSEE
- Règlement (chèque, virement)

Clôture des inscriptions le 01 juin 2025

SALON DES ARTISANS DU FEU ET DE LA TERRE

Edition 2025

Bulletin d'inscription - Château

RESTAURATION :

(À réserver de préférence, voir ci-dessous)

Boucherie traiteur VIAND'ART

Menu du repas du **vendredi 27 juin 2025 au soir 10 €** à la salle des fêtes de la place Nationale (sur réservation) :

- Apéritif
- Salade, tranche de friton de canards, jambon de pays
- Saucisse et côte de porc
- Ratatouille
- Pain et vin

(À réserver de préférence, voir ci-dessous)

Boucherie traiteur VIAND'ART

Menu du repas du **samedi 28 juin 2025 au soir 25 €** à la salle des fêtes Aimé Padié de Nègrepelisse (sur réservation) :

- Apéritif
- Salade, melon et coppa
- Trilogie de viandes au braséro (poulet provençal, chipolata italienne, boeuf sauce tigre qui pleure)
- Pommes de terre grenailles en persillade
- Tarte au pomme artisanale
- Pain et vin

Des stands de restauration sur place seront présents les deux jours :

(À réserver de préférence, voir ci-dessous)

Samedi midi repas à 16 € de chez **Aquilou** :

- Assiette de charcuterie
- Truffade et saucisse
- Mi-cuit au chocolat
- Verre de vin
- Café

(À réserver de préférence, voir ci-dessous)

Dimanche midi repas à 16€ de chez **Marmitte & Cie** :

- Samoussas salade
- Rougail saucisse
- Moelleux ananas
- Verre de vin/eau, pain

Vous trouverez également une boulangerie à quelques minutes à pied et des supermarchés dans le village.

SALON DES ARTISANS DU FEU ET DE LA TERRE

Edition 2025

Bulletin d'inscription - Château

LA TOMBOLA DES ARTISANS

Comme chaque année, la tombola permettra à quelques chanceux ou chanceuses de gagner les lots proposés par de généreux exposants et bénévoles. Chacun est libre d'offrir un lot à faire gagner, permettant ainsi de faire connaître notre artisanat et notre talent, tout en faisant des heureux !

HEBERGEMENT :

La commune de Nègrepelisse possède un camping municipal classé 2 étoiles situés à proximité du château (centre d'art La cuisine (5mn à pied)). Il peut accueillir des camping-cars, des caravanes, des tentes. Il dispose également d'hébergements locatifs (mobil-home, hébergement insolite).

Une aire de camping-car gratuite est également accessible à proximité du centre-ville. 10 véhicules peuvent y stationner (vidange des eaux grises et noires, remplissage de la cuve en eau mais pas d'électricité)

Contact : Mairie de Nègrepelisse 05 63 64 26 21

INFORMATIONS :

L'électricité est à votre disposition gratuitement (max 12 A.) Prévoir des rallonges conformes aux normes CE. Tout matériel équipant le stand installé par l'exposant est placé sous sa responsabilité.

Les tables de la salle d'exposition font 1m60 de longueur.

Sous les courtines, les tables font 2m20 (maximum 2)

Les véhicules dans l'enceinte sont interdits. Les diables sont fortement conseillés.

Tous les documents nécessaires à votre inscription sont à renvoyer par mail à :

dufeuetdelaterre@gmail.com

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Cyril Iglesias

31 rue de l'avenir

09700 Saverdun

Pour toute question ou complément d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Thierry Raynal (Organisation) : 06.81.56.92.08

Jesus Granda : (Organisation) : 06.65.55.16.19

Cyril Iglesias(Organisation et inscription) : 06.35.33.30.53

SALON DES ARTISANS DU FEU ET DE LA TERRE

Edition 2025

Bulletin d'inscription - Château

Nom et prénom :

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Téléphone :

Type d'activité (Cocher une ou plusieurs case(s))

Coutelier Forgeron Ferronnier Travail du cuir Graveur Potier Bijoux Vente matériaux (bois, cuir...) Autre, à préciser :

Si vous souhaitez proposer une animation sur votre stand, merci de préciser l'activité :

Exposants :

Inscription 1 table x150€=

Table supplémentaire Non Oui x 50€=

Repas du vendredi soir : Non Oui x 10€ =

Repas du samedi midi : Non Oui x 16€ =

Repas du dimanche midi : Non Oui x 16€ =

Accompagnants : Non Oui

Repas du vendredi soir : Non Oui x 10€ =

Repas du samedi Soir : Non Oui x 25€ =

Repas du samedi Midi : Non Oui x 16€ =

Repas du dimanche Midi : Non Oui x 16€ =

Total à payer :

Mode de paiement :

Chèque Virement bancaire (merci de mettre en libellé du virement votre nom et prénom)

Votre arrivée :

Vendredi (merci de préciser l'heure d'arrivée)

Samedi

Merci de nous informer si vous souffrez d'allergies ou d'intolérances

Fait à,

Le

Signature précédée de la date et de la mention « bon pour accord » :

SALON DES ARTISANS DU FEU ET DE LA TERRE

Edition 2025

Bulletin d'inscription - Château

Je soussigné(e)

Nom et prénom : _____

Demeurant : _____

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise L'association de la Fête du Feu et de la Terre, dont le siège est situé à Nègrepelisse et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement du Grand Marché des Artisans qui aura lieu le _____ [Date de l'évènement] à Nègrepelisse.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le soussigné s'engage à abandonner tout recours contre l'organisateur, du fait de tout dommage corporel, matériel et/ou immatériel, direct et/ou indirect, résultant d'incendie, explosion ou dégâts des eaux ainsi que toute perte d'exploitation.

Une attestation d'assurance devra être fournie par l'exposant ainsi qu'un extrait INSEE.

Fait à,

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement Intérieur

SALON DES ARTISANS DU FEU ET DE LA TERRE

Edition 2025

Bulletin d'inscription - Château

Article 1 : Champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les exposants participant à l'événement. L'inscription à l'événement implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 2 : Interdiction de stupéfiants

L'utilisation, la possession, et la vente de stupéfiants sont strictement interdites au sein de l'exposition. Tout contrevenant sera immédiatement exclu sans remboursement, et les autorités compétentes pourront être contactées.

Article 3 : Interdiction de l'état d'ivresse

Les exposants doivent se comporter de manière professionnelle tout au long de l'événement. L'état d'ivresse est formellement interdit, tant pour des raisons de sécurité que pour maintenir une ambiance conviviale et respectueuse. Tout manquement entraînera une exclusion immédiate sans remboursement.

Article 4 : Réglementation des matériaux

Les artisans utilisant des matériaux d'origine animale ou végétale (cuirs, fourrures, bois, cornes, os etc...) doivent s'assurer que ceux-ci respectent les lois françaises en vigueur. Il est de la responsabilité de chaque exposant de fournir, si nécessaire, les certificats d'origine et d'authenticité requis pour prouver la légalité de l'utilisation de ces matériaux. Les artisans fournissant des produits destinés à l'alimentaire sont tenus de respecter les normes en vigueur.

En cas de non-conformité, l'exposant pourra être exclu sans remboursement.

Article 5 : Animaux

Les animaux de compagnie sont autorisés sur le site de l'exposition, mais ils doivent être tenus en laisse courte en permanence. Les propriétaires d'animaux sont responsables de leur comportement et doivent veiller à ce qu'ils ne perturbent ni les autres exposants ni les visiteurs. En cas de non-respect de cette règle, l'exposant peut être prié de quitter l'exposition sans droit à un remboursement.

Article 6 : Emplacements

Les emplacements attribués aux exposants sont déterminés par l'organisation, il est strictement interdit de changer de place sans l'accord préalable de l'organisation. Le métrage est signalé, il n'est pas possible de le moduler.

Tout exposant contrevenant à cette règle pourra être sanctionné, y compris par l'exclusion immédiate de l'événement.

Article 7 : Annulation et remboursement

En cas d'annulation de la participation à l'exposition, tout remboursement ne sera possible que si l'annulation intervient avant le 01/06/2025. Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué, quelle qu'en soit la raison. Les demandes de remboursement doivent être formulées par écrit et envoyées à l'organisation avant cette échéance.

Article 8 : Horaires

Les horaires de l'évènement sont :

7h00 - 19h00 (Exposants)

9h00 - 18h00 (Visiteurs)

SALON DES ARTISANS DU FEU ET DE LA TERRE

Edition 2025

Bulletin d'inscription - Château

Article 9 : Sécurité et respect des lieux

Les exposants doivent veiller à la propreté de leur espace et à la sécurité du public. Ils sont responsables de la bonne gestion de leurs installations. En cas de dégradation des lieux, l'exposant pourra être tenu responsable des réparations.

Article 10 : Protections individuelles

Les exposants proposant des animations et démonstrations au cours de l'événement sont tenus de porter les équipements de protection individuelle requis et nécessaires pour la pratique de leur profession.

L'organisation ne sera tenue responsable en cas de blessure ou accident.

Article 11 : Comportement

Les exposants doivent faire preuve de courtoisie et de respect envers les visiteurs et les autres participants.

Tout comportement inapproprié ou agressif durant ces deux jours entraînera une exclusion immédiate.

Article 12 : Responsabilités

Les participants sont responsables de leurs outils, matériaux et produits exposés.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols, pertes ou dommages survenus pendant l'événement.

Article 13 : Respect du règlement

Tout manquement à l'une des dispositions du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant sans remboursement ni compensation. L'organisation se réserve également le droit de prendre toutes mesures légales nécessaires en cas de non-respect.

Article 14 : Acceptation du règlement

La participation à l'exposition implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement par l'exposant. L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de nécessité, avec un préavis communiqué aux exposants.

Fait à :

Le :

Signature :